

Service de l'Eau et de l'Assainissement

Les Granges, 6 rue de l'Elancèze Z.A. de Comblat 15800 VIC-SUR-CERE

 $\hbox{E-mail: eau. as sain is sement @ carlades. fr}$

Demande de raccordement aux réseaux Eau et/ou Assainissement

(terrain non viabilisé)

Nature de la demande :

☐ Branchement Eau potable☐ Branchement Assainissement collectif

Document à retourner à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès daté et signé

Pièces à fournir :

- un plan cadastral (à télécharger sur www.cadastre.gouv.fr ou à demander au service du cadastre)
- un plan de situation ou une photo en indiquant l'emplacement de la maison et l'emplacement souhaité du compteur et du branchement d'eau potable, ainsi que les éventuelles servitudes de passage.

⇒ Contact / Bureau d'études/ autres

Société :						
	F					
Adresse : N°	Rue :					
	Ville :					
Téléphone :	N	⁄Лаіl :				
⇒ Lieu où le	branchement doit être réa	ılisé :				
N° du Permis de Co	nstruire (le cas échéant) :					
Adresse : N°	Rue :					
Usages:	☐ Maison d'habitation☐ Arrosage Espaces verts		☐ Commerce	□ Industries	□ Bureaux	
Besoins en eau :	Nombre de logements :					
Devis / Facture à adresser à :		Aboı	Abonnement à l'eau potable à :			
☐ Même adresse	☐ Maître d'œuvre ☐ Autre :	□Mê	☐ Même adresse ☐ Autre :			
Société :		Sociét	Société :			
			Nom :			
			Prénom :			
Adresse :			Adresse :			
Code Postal :			Code Postal :			
Ville :			Ville :			
Mail :			Mail :			
			éphone :			
	F	ait à	, le			
	S	Signature,				

COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES

Les Granges, 6 rue de l'Elancèze Z.A. de Comblat - 15800 VIC-SUR-CERE

Tél.: 04.71.47.89.00 – www.carlades.com – contact@carlades.fr

L'abonné est réputé responsable du paiement des factures jusqu'à la date de demande de résiliation ou de mutation de l'abonnement (imprimés disponibles sur notre site internet ou sur demande).
Les dispositions particulières applicables (tarifs, règlements, modalités d'organisation et de facturation) sont arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire. L'abonné s'engage à se conformer en tous points aux règlements des services de l'Eau et de l'Assainissement. Le paiement de la première facture vaut acceptation des règlements des services.
Dans le cadre d'une démarche écoresponsable, les règlements des services Eau et Assainissement, les délibérations du Conseil Communautaire ainsi que les analyses d'eau sont consultables sur notre site : www.carlades.com/environnement/eau/documents-a-telecharger/
COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES Les Granges, 6 rue de l'Elancèze Z.A. de Comblat - 15800 VIC-SUR-CERE Tél. : 04.71.47.89.00 – www.carlades.com – contact@carlades.fr